



Syndicat national
des personnels de direction
de l'Education nationale

Philippe VINCENT
Secrétaire général du SNP DEN

Contact presse :
Isabelle GUILLAUMET
06.73.00.95.03
isabelle.guillaumet@snpden.net

SNPDEN
21 rue Béranger - 75003 Paris

Tél. : 01.49.96.66.66 (stand.)
siege@snpden.net
Siret : 30448780400045

Paris, le 1^{er} avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MUTATIONS DES PERSONNELS DE DIRECTION : entre incompréhension et indignation

La 1^{ère} étape des opérations de mobilité 2020 des personnels de direction a provoqué lundi soir chez nos collègues une vague massive d'incrédulité, d'incompréhension et d'indignation.

Incrédulité quand ils ont constaté dès 17h00 que l'accès aux résultats sous SIRHEN était quasi impossible : comment croire en effet qu'un serveur central ne puisse supporter les milliers de connexions qui étaient pourtant massivement attendues à cette heure-là ! Le tout alors que l'annonce des résultats ayant été reportée de 72 heures, ils patientaient du mieux possible depuis trois jours.

Incompréhension quand ils ont été mis dans l'impossibilité de comprendre pour quelles raisons ils n'avaient pas eu satisfaction faute d'une communication de l'ensemble de ce mouvement, manque qui élimine de fait toute possibilité de lecture globale.

Indignation enfin devant l'opacité de ce processus tant du point de vue de l'évaluation que du recours aux critères qui ont prévalu pour retenir une candidature plutôt qu'une autre.

L'analyse de cette session, que nous avons dû, faute de mieux, tenter de reconstituer par nous-mêmes, nous conduit de plus à constater que des postes pourtant largement attractifs ne sont pas pourvus, que des choix contraires à toute logique ont été faits mais aussi que l'administration n'a pas cru bon de respecter les dispositions qu'elle avait pourtant elle-même fixées par note de service : un comble ! Et, faute d'une vision exhaustive, il n'est pas certain que le constat ne soit pas pire.

Si l'on peut admettre que les difficultés du moment n'aient pas facilité la bonne conduite de ces opérations, force est cependant de constater, au regard des données que nous possédons, une très nette dégradation de la qualité d'ensemble de cette 1^{ère} partie de mouvement.

Le SNPDEN avait pourtant de longue date fait savoir à quel point le choix de se priver de l'expertise reconnue des commissaires paritaires syndicaux présentait des risques en matière de valeur attendue au final. Malheureusement, et conformément à nos préventions répétées sur tous les tons, le résultat apparaît bien détérioré et très en deçà de ce qu'il aurait pu être avec l'apport utile de notre expertise, construite de longue date et solidement éprouvée.

.../...

Pire : alors que notre administration nous refuse depuis des semaines, sous des motifs a minima contestables, l'accès à un état global des résultats, nous avons constaté avec stupeur que ces éléments circulaient librement ici ou là en contradiction totale avec des règles qu'on nous disait indépassables ! Comment comprendre une telle incohérence sauf à penser que l'on ait préféré au respect du droit des organisations syndicales représentatives l'usage irrégulier de passe-droits pour certains. On voudrait ainsi alimenter des soupçons sur ce qui pourrait s'apparenter à une forme de « délit d'initiés » que l'on ne s'y prendrait pas autrement ! Bel exemple de méconnaissance du principe d'égalité.

Dans ce contexte, le SNPDEN considère qu'il est inenvisageable que la suite des opérations de mobilité soit traitée dans des conditions si défavorables à nos collègues en entraînant logiquement chez eux doute, frustration, suspicion et manque global de confiance dans une équité et une régularité de traitement individuel qui devraient pourtant s'imposer comme sources de garanties pour tous. Ce qui vient de se passer là est proprement inacceptable et ne doit pas pouvoir se reproduire.

Il en appelle donc solennellement au Ministre pour que toutes les mesures correctives soient prises afin de restaurer au plus vite une assurance collective dans l'efficacité des processus, le respect des règles et une réelle transparence qui garantissent une conduite normalisée d'actes indispensables au bon déroulé des parcours professionnels des personnels de direction. Cette absence de transparence ne peut que semer le trouble.

Le SNPDEN, représentant majoritaire et responsable de la profession, demande donc maintenant que des réponses soient apportées et des assurances données dans les meilleurs délais, à la hauteur des attentes légitimes de nos collègues sur ce dossier. Les nouvelles formes de paritarisme devaient conduire à des progrès : elles amènent de fait à une régression de la gestion des ressources humaines pour notre corps, recul auquel nous refusons solidairement de nous soumettre.

Dans l'attente, il accompagnera au mieux ses adhérents dans l'utilisation des voies de recours, seul moyen utile à ce moment pour faire en sorte que leurs droits soient respectés et leurs situations défendues.

Le secrétaire général, Ph VINCENT.